



GRAND CONSEIL

Motion - 22_MOT_29 - David Vogel et consorts au nom Groupe Vert'libéral - « De l'utilité des stages en Voie Prégymnasiale » : mise en place de stages obligatoires pour tous les élèves vaudois

Texte déposé :

La Suisse se vante depuis des décennies de son système d'apprentissage et le donne même comme l'un des éléments importants de la réussite économique helvétique. Beaucoup de pays qui nous entourent seraient intéressés par ce système qui serait très envié. Mais si la formation duale est un succès que la Suisse se plaît à exporter, la voie apprentissage est moins appréciée par les jeunes en formation, particulièrement en Suisse romande.

Pour le canton de Vaud, c'est moins de 20% des jeunes en fin de scolarité obligatoire qui choisissent la voie de l'apprentissage.^[1]

C'est donc un refrain répété par le monde politique – à gauche comme à droite – qui déplore que les élèves vaudois ne s'intéressent que trop peu à l'apprentissage et sont volontiers dirigés vers les études gymnasiales. Ce n'est pas pour rien que le Département a mis en place un plan d'action dévoilé en 2019 sur cette thématique^[2].

Si les causes de ce désamour sont multiples (pression sociétale, pression parentale, enseignants peu enclins à envoyer les élèves en apprentissage, influence du système scolaire français, etc.), force est de constater qu'il y a une large marge de progression au sein des pratiques de l'Ecole Vaudoise afin d'encourager la voie professionnelle.

Les élèves en Voie Générale (VG) sont encouragés à faire des stages durant leur scolarité. Certains établissements rendent ces stages obligatoires, d'autres non. Tout dépend de la volonté de l'équipe de direction. Les élèves en Voie Prégymnasiale (VP) font, dans la pratique, très peu de stages et ceux-ci ne sont guère favorisés (ni par les enseignants, ni par les parents). Pour certains élèves de VP, il peut même être difficile d'affirmer son intérêt pour la voie apprentissage.

Or, sans la pratique obligatoire des stages - qui font découvrir le monde professionnel à des élèves qui en ignorent tout - il est logique que les élèves (et leurs parents) ne songent pas à envisager un apprentissage.

L'aspect obligatoire de ces stages nous paraît être la seule manière de rendre cette démarche utile pour, *in fine*, promouvoir la filière d'apprentissage.

Enfin, cette pratique professionnalisante nous semble également utile aux élèves qui ont un projet d'étude très clair hors apprentissage. En effet, cela leur permettra de les confronter à autre choses qu'au monde estudiantin et pourra les encourager à élargir leur horizon.

Si cette idée semble aller dans le sens des intentions du nouveau chef de Département, elle se doit être clairement ancrée dans la loi.

Actuellement, l'article de loi (LEO) qui traite de cette question est le suivant :

Art. 76

Stages préprofessionnels

¹ Dès la 10^{ème} année, les élèves peuvent effectuer des stages en entreprise ou en écoles des métiers.

² Ces stages sont organisés de préférence durant les vacances en prenant en compte les disponibilités des entreprises.

³ Le département fixe les objectifs et le cadre de ces activités.

Demande de modification de la loi sur l'enseignement obligatoire

Cette motion demande de modifier la loi sur l'enseignement obligatoire dans le but d'obliger les élèves de 10^{ème} et/ou de 11^{ème} année à effectuer au minimum un stage.

La loi devrait contenir les points suivants :

1. Le ou les stages sont rendus obligatoires pour tous les élèves de 10^{ème} et/ou 11^{ème} année.
2. Le ou les stages devraient, de manière générale, se dérouler durant les vacances.
3. Le ou les stages sont une condition nécessaire à l'obtention du certificat de fin d'études obligatoires (VP et VG).
4. La durée du ou des stages (5 jours au minimum, au total, par année) devrait également être fixée dans la loi.

5. Tous les enseignants du secondaire I bénéficient d'une information obligatoire sur l'accompagnement de leurs élèves dans cette démarche

6. En accord avec la HEPL[3] et/ou l'OCOSP[4], le Département organise une offre de formations continues pour les enseignantes et enseignants du Secondaire I

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

[1] <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/preparer-la-formation-aux-defis-de-demain-1660636975/>

[2] <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-lenseignement-et-de-la-formation-professionnelle-def/rentree-scolaire-2020-2021/deuxieme-partie-les-quatre-chantiers-prioritaires-du-dfjc/la-valorisation-de-la-formation-professionnelle/>

[3] Haute Ecole Pédagogique

[4] Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Aurélien Gérard Demaurex (V'L)
2. Blaise Vionnet (V'L)
3. Circé Barbezat-Fuchs (V'L)
4. Cloé Pointet (V'L)
5. Didier Lohri (VER)
6. Fabrice Tanner (UDC)
7. Florence Bettschart-Narbel (PLR)
8. Graziella Schaller (V'L)
9. Jacques-André Haury (V'L)
10. Jean-François Chapuisat (V'L)
11. Jean-Louis Radice (V'L)

12. Jean-Marc Udriot (PLR)
13. Jerome De Benedictis (V'L)
14. John Desmeules (PLR)
15. Josephine Byrne Garelli (PLR)
16. Laurent Balsiger (SOC)
17. Laurent Miéville (V'L)
18. Marc Vuilleumier (EP)
19. Mathieu Balsiger (PLR)
20. Nathalie Vez (VER)
21. Nicolas Suter (PLR)
22. Oscar Cherbuin (V'L)
23. Patrick Simonin (PLR)
24. Pierre Wahlen (VER)
25. Pierre-André Romanens (PLR)
26. Sébastien Humbert (V'L)
27. Vincent Bonvin (VER)